

Il semble évident que le Canada ne peut pas se permettre actuellement d'établir plus d'un centre de recherches et d'essais comme celui décrit dans la section 5.0 du présent mémoire. D'ailleurs les bureaux de direction de l'Association Electrique Canadienne (CEA) et de l'Association Canadienne des fabricants d'appareillage électrique (CEMA) ont approuvé ce projet à l'unanimité comme l'indiquent les deux lettres fournies en annexe. La Commission croit que le gouvernement fédéral devrait aider l'Hydro-Québec dans la réalisation de ce projet d'importance nationale dont le coût s'élèvera à trente-cinq millions de dollars.

La Commission recommande de plus que le gouvernement fédéral donne des subventions à l'IREQ pour supporter des projets de recherche qui sont communs à plusieurs services publics, à plusieurs provinces ou à plusieurs fabricants d'appareillage. Cette politique du gouvernement fédéral aidera nos fabricants d'appareillage à devenir compétitifs sur le marché mondial et par conséquent créera de nouveaux emplois.

La Commission accepte de plus de traiter confidentiellement tout projet d'études de recherches et d'essais des fabricants d'appareillage. Elle mettra son personnel chercheur et ses laboratoires à leur disposition à un coût comparable ou inférieur à celui des laboratoires européens.

comme IREQ.